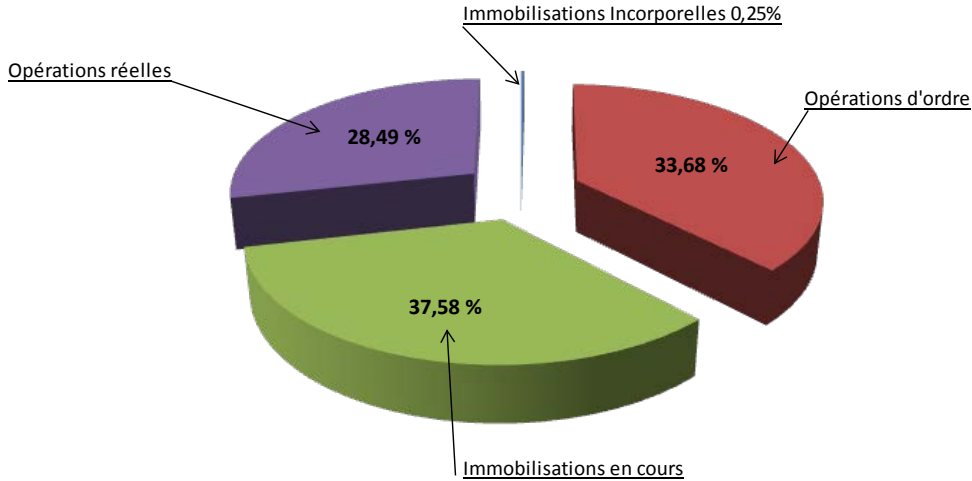
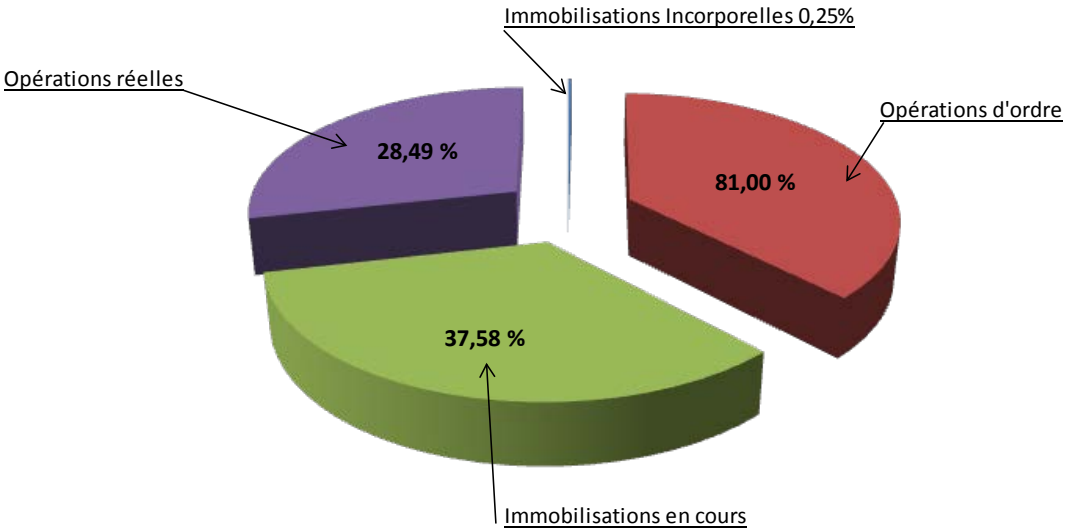


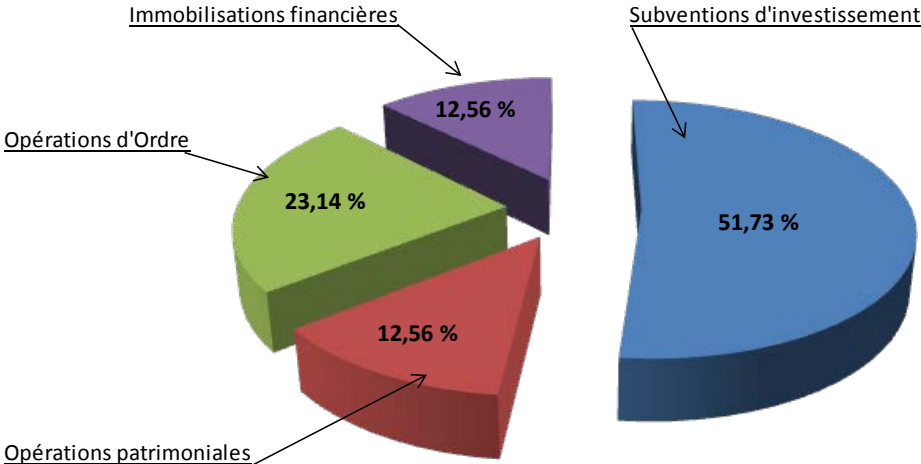
Les recettes de fonctionnement sont réparties comme suit :



Les dépenses d'investissement sont réparties comme suit :

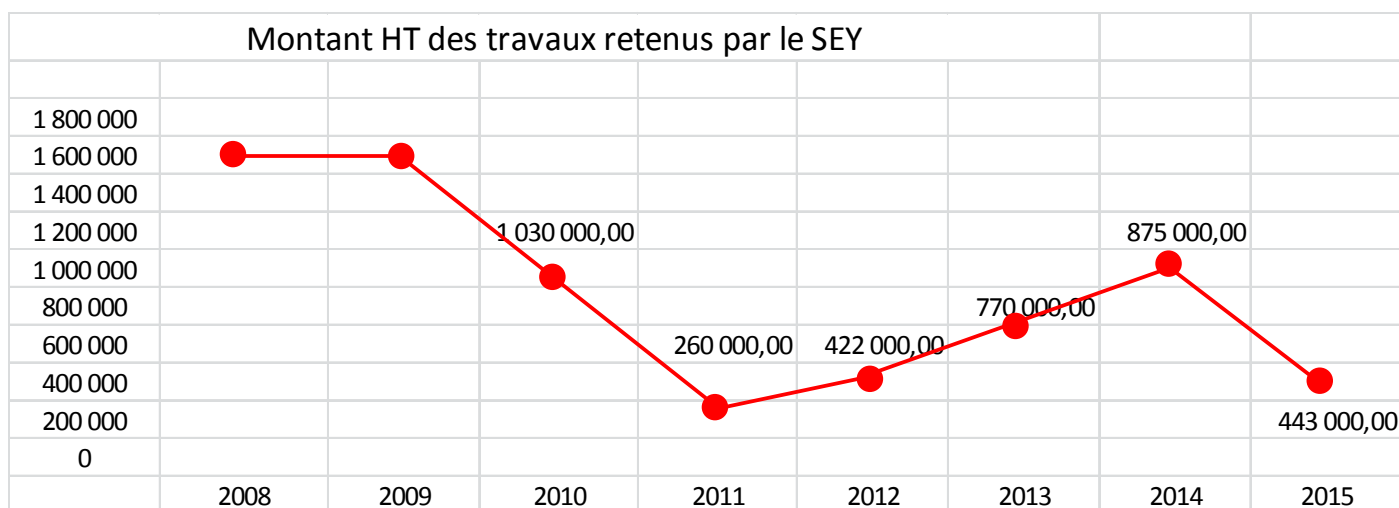


Les recettes d'investissement sont réparties comme suit :

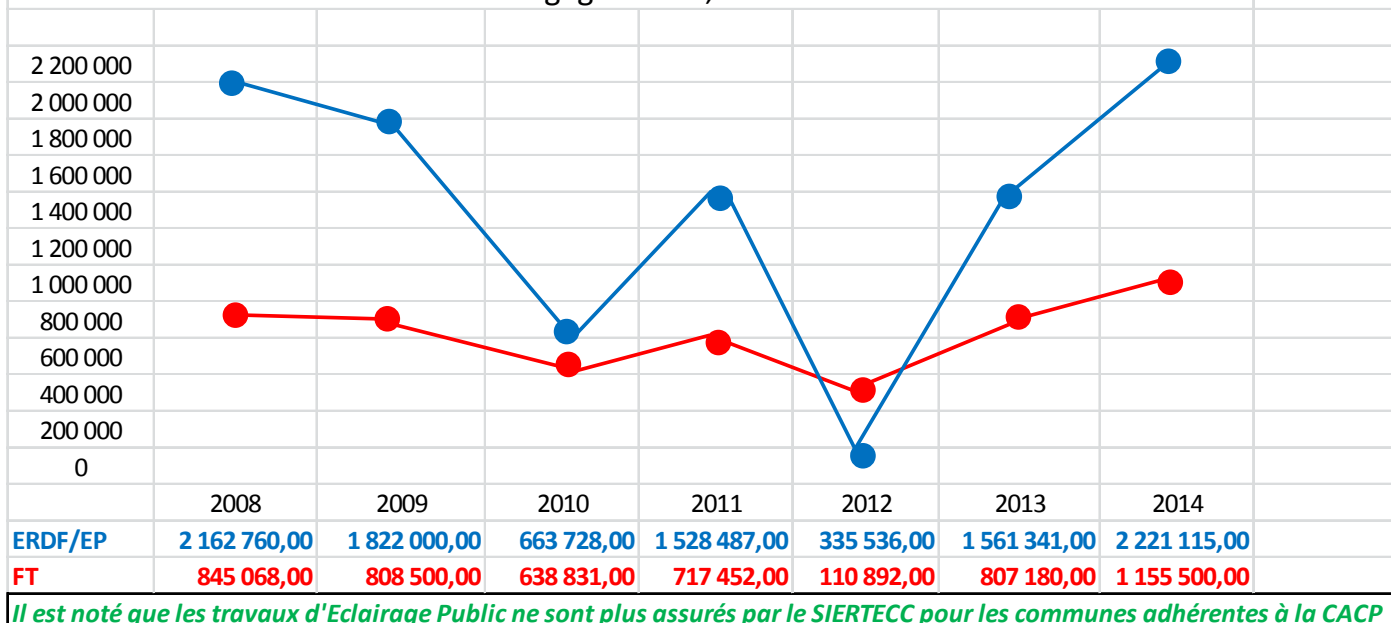


Les recettes du SYNDICAT proviennent :

- Des 2/7<sup>ième</sup> de la TCCFE perçue par les communes et reversés suivant les statuts votés en 2013.
- Des redevances versées aux autorités concédantes et reversées par le SEY, et notamment :
  - la redevance de fonctionnement, dite « R1 ».
  - la redevance d'investissement, dite « R2 ».
  - la redevance d'intégration des ouvrages dans l'environnement, dite « article 8 ».
- Des subventions liées aux réseaux de Télécommunication
- Des subventions attribuées par les Conseils Départementaux
- Des subventions attribuées par le SDMEGTVO
- Du paiement des études et suivis des chantiers sur les opérations d'enfouissement des réseaux Eclairage Public et Télécommunication.



Montant TTC des travaux engagés ERDF, EP et FT entre 2008 et 2014



**Nota** En 2014 le SIERTECC a engagé les dossiers négociés dans le protocole d'accord pour un montant de 904 000€ pour les réseaux ERDF / EP et un montant de 550 000€ pour les réseaux de Télécommunication.

Montant TTC des travaux ERDF, EP et FT payés entre 2008 et 2014

